DEPUIS 20 ANS

UNE GÉNÉRATION QUI POUSSE !

LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC : LE MESSAGE DES JEUNES

MÉMOIRE

DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

ADOPTÉ À LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 8 NOVEMBRE 1999 À MONTRÉAL

Ce mémoire a été préparé par des jeunes âgés de 18 à 21 ans actifs dans le milieu environnemental et préoccupés par le fait qu'ils devront vivre avec les décisions d'aujourd'hui et les problèmes de demain.

Les principaux artisans de ce mémoire sont :

Julie Croteau	Étudiante – UQAM Biologie – protection de l'environnement
Geneviève Pagé	Étudiante – McGill Psychologie
René Coignaud	Étudiant – Cégep Rosemont Technique de recherche, enquête et sondage
Martin Frankland	Étudiant – Cégep Bois-de-Boulogne Sciences pures
Étienne Doyon	Technicien en écologie appliquée
Ian Dubé	Employé au Santropol roulant

Les personnes suivantes ont également contribué à la production du mémoire :

Stéphane Martel, Lyne Desnoyers, Pascal Robichaud, Pascoal Gomes, Annie Massicotte, Stéphane Boutin.

TABLES DES MATIÈRES

I- SOMMAIRE **4**

II- PRÉSENTATION D'ENVIRONNEMENT JEUNESSE **6**

III- INTRODUCTION **7**

IV- LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC **9**

- **1- La qualité de l'eau** **9**
- **2- Une agriculture propre pour une eau propre** **10**
- **3- Les substances toxiques et l'eau** **12**
- **4- L'eau souterraine** **13**
- **5- On ne compte pas sur les compteurs** **13**
- **6- La privatisation de l'eau** **15**
- **7- L'exportation de l'eau** **16**
- **8- L'éducation relative à l'environnement** **18**

V- ANNEXES **22**

- **1- Liste des membres du conseil d'administration et employés d'ENJEU** **22**
- **2- Application du principe pollueur-pollueur** **23**
- **3- Un moment de fraîcheur** **24**

PARTIE I- SOMMAIRE

L'eau est une ressource vitale qui a été trop longtemps négligée au Québec. Il est à souhaiter que les efforts des participants aux audiences publiques permettent d'engendrer une véritable politique de l'eau au Québec qui puisse protéger cette ressource et en assurer une utilisation écologique et démocratique.

Les principales préoccupations d'ENJEU sont les suivantes :

- la pollution du fleuve St-Laurent et de ses affluents est toujours existante sinon omniprésente, notamment à cause de l'agriculture et des activités industrielles;
- les normes actuelles sur la qualité de l'eau ne se basent pas sur les effets combinés entre plusieurs substances toxiques potentiellement présentes dans l'eau et les effets de seuils qui peuvent advenir dans le cas d'une exposition chronique;
- la dépollution, lorsqu'elle est possible, et l'épuration de l'eau sont défrayées par toute la population et non par ceux qui ont causé les dégâts;
- l'eau souterraine est, en vertu du Code civil du Québec, un bien de propriété privée relié à la propriété immobilière. Or, l'eau souterraine n'est pas statique et les étendues des formations géologiques aquifères ne concordent pas avec les limites de propriété;
- l'exportation massive de l'eau pourrait entraîner des répercussions potentiellement désastreuses au niveau environnemental telles l'érosion, la disparition de la végétation des berges, la modification du débit et de la température de l'eau et la diminution de la biodiversité;
- une bonne proportion de l'éducation relative à l'environnement (l'ERE) en milieu scolaire est effectuée par différents mouvements environnementaux présents à l'intérieur des écoles. Ces mouvements font face à un manque de moyens (matériel et financier) afin de pouvoir réaliser l'ensemble de leur programmation éducative, par exemple au niveau de la gestion de l'eau;
- la privatisation peut entraîner une baisse de qualité de l'eau potable suite à une «optimisation» de la gestion et de l'entretien par le secteur privé, compromettant ainsi la santé publique;
- la privatisation implique une perte de démocratie, compte tenu qu'elle retire la responsabilité de l'eau aux dirigeants politiques, faisant en sorte que les citoyens, qui sont les plus concernés, n'ont plus un mot à dire sur la gestion de leur eau.

Les principales recommandations d'ENJEU sont les suivantes :

- qu'un meilleur contrôle de la qualité de l'eau soit réalisé en resserrant les normes environnementales et en augmentant les poursuites contre les entreprises afin qu'elles réduisent davantage leurs rejets;
- que les normes sur la qualité de l'eau soient basées sur les effets combinés des substances toxiques;
- que le Gouvernement du Québec mette sur pied un système efficace de tarification à la pollution s'appliquant aux industries riveraines (voir annexe 2);
- que l'eau souterraine devienne un bien public au même titre que l'eau de surface;

- que le Gouvernement du Québec émette immédiatement un moratoire sur l’émission de permis pour l’exportation de l’eau ainsi que pour l’exploitation des eaux souterraines à des fins de mise en bouteille ou de vente en vrac;
- que le gouvernement du Québec et surtout les administrations municipales investissent dans des alternatives plus économiques et efficaces pour réduire la surconsommation d'eau en milieu résidentiel;
- que les usines et infrastructures de distribution et traitement de l'eau demeurent en permanence la propriété du secteur public;
- que l’éducation relative à l’environnement s’intègre davantage à l’intérieur des programmes d’enseignement avec un engagement prioritaire en ce qui a trait à notre patrimoine eau et ce dès le niveau primaire;
- qu’un financement respectable soit fourni aux mouvements environnementaux scolaires pour qu’ils puissent continuer de sensibiliser les étudiants sur les différents problèmes environnementaux auxquels fait face notre société et plus particulièrement sur la gestion de l’eau.

PARTIE II- PRÉSENTATION D'ENVIRONNEMENT JEUNESSE

Vingt ans ! ENvironnement JEUnesse, c'est une génération qui pousse. Créé en 1979, ENvironnement JEUnesse (ENJEU) a pour mission de stimuler le développement d'une conscience écologique chez les jeunes et de les soutenir dans leurs actions environnementales.

ENJEU est un réseau québécois de jeunes, de groupes de jeunes et d'intervenants qui œuvrent dans le domaine de l'éducation et de la formation relatives à l'environnement. ENJEU c'est aussi la voix utilisée par les jeunes environnementalistes du Québec pour faire connaître leurs positions, leurs espoirs, leurs préoccupations et leurs solutions face aux nombreux enjeux environnementaux actuels.

Les membres d'ENJEU sont répartis à travers tout le Québec et œuvrent essentiellement dans le milieu des institutions scolaires. Ils posent des gestes concrets dans les différents dossiers de l'actualité environnementale et constituent des leaders influents dans leur communauté.

ENJEU a permis, au fil des années, à des centaines de jeunes d'acquérir de l'expérience au sein d'un organisme sans but lucratif en y occupant différents postes de responsabilités au sein du conseil d'administration, comme responsables de projets ou comme bénévoles.

ENJEU a réalisé plusieurs campagnes de sensibilisation. Il a développé des outils pédagogiques divers qui ont été diffusés lors de colloques, de tournées d'information et d'ateliers d'animation.

Actuellement, ENJEU s'implique dans plusieurs projets dont les suivants :

- la production et la diffusion d'un guide de gestion environnementale en milieu scolaire;
- l'animation d'atelier de formation, la diffusion d'outils pédagogiques et la réalisation de colloques sur diverses thématiques environnementales;
- la mise en œuvre d'un projet de tournée régionale sur la gestion des matières résiduelles;
- l'élaboration d'un projet de formation de formateurs régionaux en éducation relative en environnement et plus spécifiquement sur les changements climatiques;
- la consolidation et la diversification de son financement.

Finalement, ENJEU apporte sa contribution auprès de plusieurs organismes dont :

- le Regroupement Loisir Québec;
- le Conseil québécois du loisir;
- l'Assemblée consultative québécoise en environnement et en développement durable du ministère de l'Environnement;
- le Réseau québécois des groupes écologistes;
- le Front commun pour une gestion écologique des déchets
- l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement;
- la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau;
- la Coalition pour la défense du transport en commun de la région métropolitaine de Montréal.
  .

PARTIE III- INTRODUCTION

La population québécoise s'est engagée dans un large débat sur la gestion de l'eau au Québec. Des événements récents concernant, à titre d'exemples, la privatisation envisagée des équipements municipaux de traitement et de distribution de l'eau potable ou la main-mise éventuelle de multinationales sur l'eau souterraine de petites municipalités ont engendré des réactions en chaîne menant aux audiences publiques du BAPE.

L'eau est une ressource vitale trop longtemps négligée au Québec. Il est à souhaiter que les efforts des participants aux audiences publiques permettent d'engendrer une véritable politique de l'eau au Québec qui puisse protéger cette ressource et en assurer une utilisation écologique et démocratique.

Les enjeux sont importants à plusieurs niveaux, mais surtout il est essentiel que l'eau demeure un bien public et que ses usages puissent être déterminés collectivement au profit du plus grand nombre et non en fonction des profits de grandes entreprises.

Les enjeux sont nombreux et complexes. ENvironnement JEUnesse n'a pas, malheureusement, les ressources pour brosser un portrait complet et traiter en profondeur de tous ces enjeux. Toutefois, de jeunes bénévoles ont mis leurs efforts en commun pour colliger leurs principales préoccupations et recommandations.

Les principales préoccupations d'ENJEU sont les suivantes :

- la pollution du fleuve St-Laurent et de ses affluents est toujours existante sinon omniprésente, notamment à cause de l'agriculture et des activités industrielles;
- les normes sur la qualité de l'eau ne se basent pas sur les effets combinés entre plusieurs substances toxiques potentiellement présentes dans l'eau et les effets de seuils qui peuvent advenir dans le cas d'une exposition chronique;
- la dépollution, lorsqu'elle est possible, et l'épuration de l'eau sont défrayées par toute la population et non par ceux qui ont causé les dégâts;
- l'eau souterraine est, en vertu du Code civil du Québec, un bien de propriété privée relié à la propriété immobilière. Or, l'eau souterraine n'est pas statique et les étendues des formations géologiques aquifères ne concordent pas avec les limites de propriété;
- l'exportation massive de l'eau pourrait entraîner des répercussions potentiellement désastreuses au niveau environnemental telles l'érosion, la disparition de la végétation des berges, la modification du débit et de la température de l'eau et la diminution de la biodiversité;
- une bonne proportion de l'éducation relative à l'environnement (l'ERE) en milieu scolaire est effectuée par différents mouvements environnementaux présents à l'intérieur des écoles Ces mouvements font face à un manque de moyens (matériel et financier) afin de pouvoir réaliser l'ensemble de leur programmation éducative, par exemple au niveau de la gestion de l'eau;

- les personnes les plus affectées par une hausse du coût de l'eau seraient les plus pauvres qui seraient donc forcées de (ou incitées à) réduire dangereusement leur consommation d'eau;
- la tarification de la consommation de l'eau pourrait en faciliter la privatisation, donc servir les intérêts privés qui profiteraient d'une ressource publique et essentielle;
- la privatisation de l'eau peut entraîner des coupures de service;
- la privatisation peut entraîner une baisse de qualité de l'eau potable suite à une «optimisation» des coûts de gestion par le secteur privé, compromettant ainsi la santé publique;
- les cas documentés de maladies liées à une eau privée contaminée sont nombreux;
- les coupures dans la gestion de l'eau potable affectent aussi l'efficacité du réseau d'aqueduc (entretien, réparation des fuites, etc.) et non uniquement le traitement de l'eau potable;
- la privatisation entraîne facilement une hausse du coût de l'eau (en Angleterre, hausse de 55% entre 1989 et 1993), ce qui serait dévastateur pour les ménages les plus défavorisés;
- la privatisation implique une perte de démocratie, compte tenu qu'elle retire la responsabilité de l'eau aux dirigeants politiques, faisant en sorte que les citoyens, qui sont les plus concernés, n'ont plus un mot à dire sur la gestion de leur eau.

Les principales recommandations d'ENJEU sont les suivantes :

- qu'un meilleur « contrôle à la source » soit fait en resserrant les normes environnementales et en augmentant les poursuites contre les entreprises afin qu'elles réduisent davantage leurs rejets;
- que les normes sur la qualité de l'eau soient basées sur les effets combinés des substances toxiques;
- que le Gouvernement du Québec mette sur pied un système efficace de tarification à la pollution s'appliquant aux industries riveraines (voir annexe 2);
- que l'eau souterraine devienne un bien public au même titre que l'eau de surface;
- que le Gouvernement du Québec mette immédiatement un moratoire sur l'émission de permis pour l'exportation de l'eau ainsi que pour l'exploitation des eaux souterraines à des fins de mise en bouteille ou de vente en vrac;
- que l'éducation relative à l'environnement s'intègre davantage à l'intérieur des programmes d'enseignement avec un engagement prioritaire en ce qui a trait à notre patrimoine eau et ce dès le niveau primaire;
- qu'un financement respectable soit fourni aux mouvements environnementaux scolaires pour qu'ils puissent continuer de sensibiliser les étudiants sur les différents problèmes environnementaux auxquels fait face notre société et plus particulièrement sur la gestion de l'eau;
- que le gouvernement du Québec et surtout les administrations municipales investissent dans des alternatives plus économiques et efficaces pour réduire la surconsommation d'eau en milieu résidentiel;
- que les compteurs d'eau ne soient plus installés dans les domiciles québécois;
- que plus aucun contrat de gestion des services d'eau par le secteur privé ne soit émis ou renouvelé;

- que les usines et infrastructures de distribution et traitement de l'eau demeurent en permanence la propriété du secteur public.

PARTIE IV – LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

1- LA QUALITÉ DE L'EAU

1.1 Considérant :

- Que la pollution du fleuve St-Laurent et de ses affluents est toujours existante et préoccupante, notamment à cause de l'agriculture et des activités industrielles *;
- Que l'usine d'épuration de la CUM reçoit au moins 800 tonnes de matières toxiques par année et qu'elle réussit à en récupérer environ la moitié **;
- Qu'il en coûte des millions de dollars annuellement pour rendre les stations d'épurations efficaces à capter en partie les produits toxiques.

Il est recommandé:

PROPOSITION 1
Qu'un meilleur contrôle soit réalisé en resserrant les normes environnementales et en augmentant les poursuites contre les entreprises afin qu'elles réduisent davantage leurs rejets.

** Pourquoi en 1996, 16 usines ont reçu des poursuites judiciaires en vertu du règlement 87 alors qu'il y en a eu seulement 3 en 1997, **aucune** en 1998, et deux entre janvier et avril 1999? Il tient lieu de douter que les propriétaires d'usine soient devenus très consciencieux en trois ans. Cette "mode" est-elle passée?*
*** Données disponibles à Environnement Canada.*

1.2 Considérant que le règlement sur l'eau potable date de 1984.

Il est recommandé :

PROPOSITION 2
Que ce règlement soit révisé puisque de nouvelles recherches scientifiques ont été effectuées depuis et que les données de ces recherches reflètent la réalité actuelle par rapport à la qualité de notre eau potable, non celle d'il y a 15 ans et que les installations soient modifiées en conséquence.

1.3 Considérant que les normes sur la qualité de l'eau ne se basent pas sur les effets combinés entre plusieurs substances toxiques potentiellement présentes dans l'eau et les effets de seuils qui peuvent survenir dans le cas d'une exposition chronique.

Il est recommandé:

PROPOSITION 3
Que les normes soient basées sur les effets combinés de ces substances.

2- UNE AGRICULTURE PROPRE POUR UNE EAU PROPRE

L'importance de l'agriculture est indéniable. Elle est une source majeure d'emplois dans bien des régions mais avant tout elle nous nourrit. Toutefois, on peut mettre en doute le caractère inéluctable de certaines pratiques qui, en minant la qualité des ressources aquifères, se traduisent déjà en effets néfastes sur la santé et sur l'économie.

2.1 Considérant :

- Que « 88% des sols où se pratique la monoculture montrent des signes de détérioration de la structure, [que] 63% sont surfertilisés, [que] 50% sont en baisse de matières organiques, [que] 20% ont des problèmes de compaction et que 10% sont touchés par l'érosion hydrique »[1] et que « la dégradation des sols amène à son tour une baisse de la qualité des ressources hydriques »[2];
- Que l'agriculture biologique permet une meilleure préservation des sols et par conséquent, de l'eau ;
- Que l'agriculture biologique nécessite plus de main-d'œuvre, que les producteurs doivent produire trois ou quatre années biologiquement avant d'obtenir une certification.

Il est recommandé :

PROPOSITION 4
Qu'une aide financière soit mise à la disposition des producteurs agricoles afin de favoriser la transition vers l'agriculture biologique.

PROPOSITION 5
Qu'une aide financière soit mise à la disposition des producteurs biologiques afin d'absorber la différence entre le coût de production de leurs produits et celui des producteurs conventionnels.

2.2 Considérant :

- Qu'il serait irréaliste de croire que tous les producteurs opteront pour l'agriculture biologique et qu'un usage restreint de pesticides est tout de même préférable à un usage intensif ;
- Que la crainte de perdre les récoltes l'emporte souvent sur les autres préoccupations des producteurs.

Il est recommandé :

PROPOSITION 6
Qu'une partie de l'aide financière accordée par le gouvernement du Québec aux producteurs agricoles soit conditionnelle à l'adoption de pratiques moins dommageables à la qualité de l'eau.

[1] M. Lajoie, *L'agriculture et ses multiples usages de l'eau*, p. 3 citant P. Vallée 1998
[2] Ibidem, p.3 citant G. Gangbazo 1994

PROPOSITION 7
Que des efforts supplémentaires soient déployés par le Gouvernement du Québec pour sensibiliser les étudiants en agronomie, les agronomes ainsi que les producteurs à des pratiques moins dommageables pour l'eau.

2.3 Considérant :

- Que la surproduction du porc « pourrait avoir un effet désastreux sur la qualité de l'eau potable au Québec et augmenter de façon très appréciable les coûts de sa protection »[3] comme ce fut notamment le cas en Normandie et en Bretagne;
- Qu' « au Québec, l'apport de phosphore organique par les fumiers et lisiers représente en moyenne plus de trois fois les besoins des cultures [et que] si l'on ajoute les engrais chimiques épandus, «l'apport total de phosphore au Québec excède en moyenne de 67 % les besoins des cultures» et augmente le risque de contamination des eaux souterraines. »[4];
- Que les trihalométhanes résultants de la réaction de certaines composantes des déjections porcines avec le chlore des usines de traitement « expliqueraient entre 10% et 13% des cas de cancers du côlon, de la vessie et du rectum »[5].

Il est recommandé :

PROPOSITION 8
Qu'aucun nouveau permis ne soit octroyé pour de nouvelles exploitations porcines dépassant vingt bêtes sur l'ensemble du territoire québécois, ni pour l'agrandissement des exploitations actuelles.

<u>LE CAS DES TRIHALOMÉTHANES</u>

2.4 Considérant :

- Que les trihalométhanes résultant de la réaction de certaines composantes des déjections porcines avec le chlore des usines de traitement expliqueraient entre 10% et 13% des cas de cancers du côlon, de la vessie et du rectum ;
- Que la formation des trihalométhanes ainsi que de ses nombreux dérivés présentent un potentiel cancérigène;
- Que le Québec permet 350 parties par milliard de trihalométhane dans l'eau et que les autres provinces du Canada en autorise un maximum de 100 parties par milliard [1];

[3] L.G. Francoeur , Le développement de l'industrie porcine menace la santé, *Le Devoir*, 23 janvier 1997, citant une étude de la direction de la Santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec
[4] L.G. Francoeur, 30 000 Québécois boivent de l'eau polluée aux nitrates, *Le Devoir*, 14 octobre 1999, [http://www.ledevoir.com/ecol/1999b/nitr141099.html]
[5] Le Devoir, 23 janvier 1997

- Que l'Organisme mondial de la santé (OMS) préconise qu'il ne devrait pas y avoir plus de 20 parties par milliard de trihalométhane dans l'eau potable.

Il est recommandé :

PROPOSITION 9
Que la norme québécoise concernant la quantité permise de trihalométhane dans l'eau potable des villes soit diminuée à 20 parties par milliard d'ici les cinq prochaines années.

[1] Le devoir, mardi le 27 octobre 1999 (les actualités).

3- LES SUBSTANCES TOXIQUES ET L'EAU

La surconsommation de l'eau est un problème majeur, mais rejeter des substances toxiques à même les cours d'eau est assurément encore plus grave. Comment pourrait-on prévenir ou au moins réduire la pollution de l'eau du Québec?

3.1 Considérant :

- Que la pollution des cours d'eau amène des conséquences beaucoup plus graves que la contamination des écosystèmes[6];
- Que la dépollution, lorsqu'elle est possible, et que l'épuration de l'eau sont défrayées par l'ensemble de la population et non par ceux qui ont causé les dégâts, ce qui enlève toute la responsabilité pour un acte jugé grave au niveau environnemental[7];
- Que la seule façon efficace de protéger les cours d'eau de la pollution massive est de cesser tout déversement de rejets toxiques à leur source;
- Que la majeure partie des rejets toxiques dans l'eau proviennent des installations industrielles situées à proximité de cours d'eau;
- Que la pollution industrielle est plus importante en quantité que la pollution résidentielle, mais surtout plus dommageable par la biocumulation et non biodégradable[8];
- Que les rares amendes ponctuelles qui peuvent être données à des industries pour cause de pollution de l'eau sont souvent très petites par rapport à leurs profits et surtout par rapport aux coûts d'installation d'un système anti-pollution.

Il est recommandé :

[6] LAUZON, Léo-Paul; PATENAUDE, François; POIRIER, Martin, *La privatisation de l'eau au Québec, Deuxième partie: le cas de Montréal et du Québec*, Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, avril 1997, p. 92.

[7] Ibid p. 94.

[8] Ibid pp. 92-93.

PROPOSITION 10
Que le Gouvernement du Québec mette sur pied un système efficace de tarification à la pollution s'appliquant aux industries riveraines (voir annexe 2).

4- L'EAU SOUTERRAINE

Plusieurs facteurs contribuent à la création d'une nappe d'eau souterraine dont l'infiltration de l'eau de pluie ou encore de la fonte des neiges par des pores ou encore des fractures. Elle est généralement d'une qualité supérieure aux eaux de surface. Cette qualité diminue grandement les coûts d'exploitation ce qui représente un attrait majeur pour toute personne désirant l'utiliser.

4.1 Considérant :

- Que l'eau souterraine est en vertu du Code civil du Québec un bien de propriété privée relié à la propriété immobilière;
- Que l'eau souterraine n'est pas statique et que les étendues des formations géologiques aquifères ne concordent pas avec les limites de propriété;
- Que le Ministère de l'environnement du Québec connaît peut la répartition, la qualité et le volume des nappes d'eau souterraines disponibles à travers le Québec;

Il est recommandé :

PROPOSITION 11
Que l'eau souterraine devienne un bien publique au même titre que l'eau de surface à un projet de captage d'une source d'eau souterraine.

PROPOSITION 12
Qu'une cartographie provinciale des nappes d'eau souterraines soit effectuée afin de connaître leurs répartitions, leurs volumes ainsi que leurs qualités.

5- ON NE COMPTE PAS SUR LES COMPTEURS

Avec la demande qui tend à augmenter, la surconsommation d'eau potable à Montréal et dans le reste du Québec est une problématique qui se fait inquiétante. Parmi les solutions possibles, la tarification à la consommation dans le secteur résidentiel doit-elle être considérée ?

5.1 Considérant :

- Que l'eau de bonne qualité est relativement abondante au Québec et surtout essentielle à la vie, donc indispensable pour quiconque et loin d'être un luxe;

- Qu'en général, les analyses n'ont pu montrer que les compteurs d'eau résidentiels ont un impact significatif sur la consommation, qui est plutôt une fonction du nombre de personnes et de certains autres facteurs (présence d'une piscine, habitudes de vie...)[9];
- Que le coût d'installation d'un compteur dans chaque résidence de Montréal serait d'environ 60 millions de dollars et que le coût annuel d'entretien du système à Montréal serait d'environ 4,3 millions de dollars, entraînant inévitablement une hausse du coût de l'eau[10];
- Que les personnes les plus affectées par une hausse du coût de l'eau seraient les plus pauvres, qui seraient donc forcées de (ou incitées à) réduire dangereusement leur consommation d'eau;
- Que la tarification à la consommation de l'eau pourrait en faciliter la privatisation, donc servir les intérêts privés qui profiteraient d'une ressource publique et essentielle.

Il est recommandé :

PROPOSITION 13
Que les compteurs d'eau ne soient plus installés dans les domiciles québécois**.**

5.2 Considérant :

- Que la surconsommation d'eau est un problème réel et important auquel il faut remédier le plus vite possible;
- Qu'à Montréal, environ 75% de la consommation d'eau provient des industries, commerces et institutions, alors que le secteur résidentiel n'en consomme que 25%[11];
- Que, dans une optique de productivité d'abord, les commerces et surtout les industries peuvent oublier de prendre des mesures pour réduire le gaspillage d'eau, une ressource qu'ils ne doivent pas voir comme gratuite alors qu'elle comporte un coût pour tous.

Il est recommandé :

PROPOSITION 14
Que le gouvernement du Québec et/ou les administrations municipales taxent les réels consommateurs abusifs d'eau dans les secteurs industriels et commerciaux, par le biais de compteurs d'eau et/ou de lois spécifiques.

5.3 Considérant :

---

[9] MOUILLART, Michel, *Consommation d'eau et compteurs individuels, un éclairage statistique*, Confédération nationale des administrateurs de biens de Paris et d'Île-de-France (CNAB), octobre 1995.

[10] LAUZON, Léo-Paul; PATENAUDE, François; POIRIER, Martin, *La privatisation de l'eau au Québec, Deuxième partie: le cas de Montréal et du Québec*, Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, avril 1997, pages 80-81.

[11] National Water Use Database, *Municipal Water Use, Sewerage Metering & Pricing*; Water and Habitat Conservation Branch, Canadian Wildlife Service, Environment Canada; march 1994.

- Qu'il existe plusieurs alternatives pour réduire la surconsommation d'eau en milieu résidentiel, qui sont plus performantes, moins coûteuses et plus équitables que la tarification au compteur (toilettes à faible débit, douches à consommation réduite, économiseurs d'eau pour robinets, système de détection des fuites dans le réseau, taxe aux utilisateurs de piscines, lois sur l'arrosage de pelouses, campagnes de sensibilisation, etc.);
- Que la ville de Laval est parvenue, par de tels moyens, à diminuer sa consommation d'eau de 30% entre 1989 et 1996, et ce, malgré une augmentation de population de 40 000 habitants.

Il est recommandé :

PROPOSITION 15
Que le gouvernement du Québec et surtout les administrations municipales investissent dans des alternatives plus économiques et efficaces pour réduire la surconsommation d'eau en milieu résidentiel.

PROPOSITION 16
Que le gouvernement du Québec et/ou les administrations municipales subventionnent les projets visant à réduire la surconsommation d'eau proposés par des groupes environnementalistes ou autres entités.

6- LA PRIVATISATION DE L'EAU

La privatisation de la gestion de l'eau potable semble de plus en plus envisagée. Il est donc nécessaire de voir à qui cela profiterait et à qui cela nuirait. Les citoyens ont-ils besoin de la privatisation de la gestion de l'eau potable?

6.1 Considérant:

- Que l'eau potable est un bien public, essentiel et sans substitut possible, donc avec lequel il est inacceptable de faire un profit personnel;
- Que la privatisation de l'eau peut entraîner des coupures de service, comme ce fut le cas pour 21 586 ménages en Angleterre en 1992, ce qui constitue une situation intolérable[12];
- Que la privatisation peut entraîner une baisse de qualité de l'eau potable suite à une «optimisation» des coûts de gestion par le secteur privé, compromettant ainsi la santé publique;
- Que les cas documentés de maladies liées à une eau privée contaminée sont nombreux[13]; par exemple, en Angleterre, suite à la privatisation de 1989, les cas de dysenterie sont passés de 2756 en 1990 à 9935 en 1991[14];

[12] *A Report on the British Water Industry*, UNISON, juillet 1993.

- Que les coupures dans la gestion et l'entretien de l'équipement affectent aussi l'efficacité du réseau d'aqueduc (entretien, réparation des fuites, etc.) et non uniquement le traitement de l'eau potable[15];
- Que la privatisation entraîne facilement une hausse du coût de l'eau (en Angleterre, hausse de 55% entre 1989 et 1993)[16], ce qui serait dévastateur pour les ménages les plus défavorisés;
- Que la privatisation comporte aussi un important coût social en raison des pertes d'emploi qu'elle occasionne dans l'optique de maximisation des profits (chez cinq entreprises anglaises, perte de 4084 emplois sur 24 721 entre 1992 et 1996)[17];
- Que la privatisation implique une perte de démocratie, compte tenu qu'elle retire la responsabilité de l'eau aux dirigeants, faisant en sorte que les citoyens, qui sont les plus concernés, n'ont plus un mot à dire sur la gestion de leur eau;
- Que la privatisation implique une perte de transparence dans la gestion de l'eau, car les citoyens n'ont pas de droit de regard sur les gestions privées (budgets, rapports, décisions importantes, etc.), alors que la gestion de l'eau les concerne évidemment;
- Que la privatisation d'un quelconque service important tend à appauvrir l'ensemble de la population pour enrichir quelques individus, ce qui va à l'encontre de tout principe d'équité sociale.

Il est important de constater que les inconvénients de la privatisation mentionnés précédemment ne se sont pas seulement produits en Angleterre, mais bien dans la majorité des cas importants de privatisation de l'eau, notamment en France[18].

Il est recommandé :

PROPOSITION 17
Qu'aucun contrat de gestion des services d'eau par le secteur privé ne soit émis ou renouvelé.

PROPOSITION 18
Que les usines et infrastructures de distribution et traitement de l'eau demeurent en permanence la propriété du secteur public.

---

[13] LAUZON, Léo-Paul; PATENAUDE, François; POIRIER, Martin, *La privatisation de l'eau au Québec, Première partie: les expériences dans le monde*, Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, octobre 1996, p.63.

[14] *A Report on the British Water Industry*, UNISON, juillet 1993.

[15] DROHAN, Madeleine, *Perils of Privatization*, Report on business magazine, mai 1996.

[16] JOHNSON, Michael, *Water Privatization in the UK and the Effects on Consumers*

[17] LAUZON, Léo-Paul; PATENAUDE, François; POIRIER, Martin, *op. cit.* , p.13.

[18] LAUZON, Léo-Paul; PATENAUDE, François; POIRIER, Martin, *La privatisation de l'eau au Québec, Première partie: les expériences dans le monde*, Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, octobre 1996.

7- L'EXPORTATION DE L'EAU *(Geneviève Pagé)*

La mondialisation s'étend sur de plus en plus de biens et services. Qu'advient-il de notre eau, cette ressource précieuse si convoitée par nos amis du sud et bien d'autres pays? Dans quelle mesure l'eau tombe-t-elle sous la juridiction de l'ALENA? Quel impact aurait une exportation par bateaux-citernes par rapport à un détournement de cours d'eau?

7.1 Considérant :

- Les désastreuses répercussions environnementales d'une exportation massive de l'eau telles l'érosion, la disparition de la végétation des berges, la modification du débit et de la température de l'eau et la diminution de la biodiversité;
- Que l'exportation de l'eau présente un grand risque d'introduction d'espèces exotiques nuisibles et déstabilisante pour les écosystèmes;
- Le manque de connaissance sur nos réserves d'eau potable et conséquemment leur instabilité;
- Les potentielles répercussions sociales et économiques entre autre sur la navigation commerciale, les industries telles celle de la pêche , le tourisme et les loisirs.

Il est recommandé :

PROPOSITION 19
Que le Gouvernement du Québec émette immédiatement un moratoire sur l'émission de permis pour l'exportation de l'eau.

7.2 Considérant :

- La pression des États-Unis sur nos réserves d'eau dans le cadre de différents projets de détournement ou d'exportations massives (ex : Chicago Diversion)[19];
- La précarité de l'eau à devenir un bien soumis aux conditions d'exportation de l'ALENA et ainsi ne plus se retrouver sous la juridiction québécoise quant à la question des permis, des taxes de douanes ou autres ou d'un potentiel moratoire (art.301.1, 301.2, 302.1, 302.4 de l'ALENA);
- La pénurie d'eau potable sur la planète;

Il est recommandé :

[19] Le secteur primaire et la politique d'exportation de l'eau au Canada

PROPOSITION 20
Que le gouvernement du Québec nationalise les réserves d'eau potable et en fasse un bien public géré par un ministère de l'Environnement oeuvrant pour le bien-être collectif de la population et disposant de ressources humaines et financières appropriées.

8- L'ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT

L'Éducation relative à l'environnement (l'ERE) ayant pour but de: "former une population mondiale consciente et préoccupée de l'environnement et des problèmes s'y rattachant, une population qui aura les connaissances, les compétences, l'état d'esprit, les motivations et le sens de l'engagement qui lui permettront de travailler individuellement et collectivement à résoudre les problèmes actuels et à empêcher qu'il ne s'en pose de nouveaux.[20]".

En ayant une telle population, il serait possible qu'une plus grande proportion de la population travaille en commun afin de se construire un avenir viable. C'est pourquoi, nous croyons qu'il est primordial d'intégrer de façon concrète ces principes pour sensibiliser les populations sur les diverses causes environnementales, **en gardant en priorité des enseignements sur l'eau**, car elle est source de vie et nécessaire à toute vie. Une telle éducation devrait entre autres permettre aux populations d'être plus conscientes de la portée et des conséquences que les gestes de tous les jours entraînent sur la qualité de l'eau.

Propositions d'intégration de l'ERE à l'intérieur du cheminement scolaire[21]

8.1 Considérant :

- Que notre système éducationnel est sensé permettre à l'individu de se former une conscience et un comportement l'habilitant à vivre en société;
- Que cet apprentissage doit être basé sur des connaissances personnelles ainsi que sur une philosophie de vie en société;
- Qu'une partie de notre problème actuel est justement due à la pensée dominante (philosophie) qui gouverne notre société;

[20] Congrès international UNESCO-PNUE sur l'éducation et la formation relatives à l'environnement, Moscou, 1987

[21] Pour les recommandations 20 à 22, nous ne faisons pas toujours le lien entre l'ERE et la gestion de l'eau, car nous croyons qu'une éducation environnementale générale est primordiale au développement d'un individu. Les principes de gestion de l'eau sont toutefois toujours inclus de façon prioritaire à l'intérieur de l'éducation environnementale étant donné son importance sur la qualité de vie.

Nous croyons que cette philosophie de vie en société doit être modifiée à la base afin de nous permettre d'y inclure un esprit de protection de son environnement, car notre société ne peut se permettre de continuer son développement sur la voie actuelle puisque nous allons droit à notre perte.

Il est recommandé :

PROPOSITION 21
Que l'éducation relative à l'environnement s'intègre davantage à l'intérieur des programmes d'enseignement avec un engagement prioritaire en ce qui a trait à notre patrimoine eau et ce dès le niveau primaire.

Cette intégration des principes de l'ERE devrait se faire tant dans le contenu des cours que dans la structure des écoles.
Pour ce qui est du contenu, cette intégration ne devrait pas se faire qu'à l'intérieur de certains cours spécifiques, mais certains principes, entre autres au niveau de la gestion de l'eau, devraient être intégrés dans les différents cours de base, tel les mathématiques, le français, etc.

Pour ce qui est de la structure, une structure scolaire favorisant l'implication sociale et reconnaissant les apprentissages que certains individus auront personnellement acquis par leurs implications permettrait de favoriser la réalisation d'actions environnementales concrètes par les étudiants.

Cette restructuration du système éducationnel québécois pourrait s'inspirer par exemple du fonctionnement des Écoles Steiner (Ex: l'École Les Enfants de la Terre en Estrie).

8.2 Considérant :

- Qu'à l'heure actuelle, une bonne proportion de l'ERE en milieu scolaire est effectuée par des étudiant(e)s via les différents mouvements environnementaux présents à l'intérieur de nos écoles.
- Que ces comités sont des endroits privilégiés permettant d'acquérir des connaissances environnementales et qu'un des objectifs primordiaux des étudiants s'y impliquant est de retransmettre ces connaissances à l'ensemble de la population étudiante de leur institution scolaire.
- Qu'en plus de former des individus qui pourront devenir des acteurs de changement dans notre société, l'implication à l'intérieur de comité environnemental permettra de créer un sentiment d'appartenance à son milieu scolaire.
- Que ces comités font face à un manque de moyens (matériel et financier) afin de pouvoir réaliser l'ensemble de leur programmation éducative, par exemple au niveau de la gestion de l'eau.

Il est recommandé :

PROPOSITION 22
Qu'une structure et du matériel adéquat soient fournis à ces comités afin de leurs permettre et leur faciliter le rôle éducatif qu'ils ont à jouer, entre autres en ce qui a trait à la gestion de l'eau, dans leur école respective. De plus, un financement respectable devrait leur être fourni pour qu'ils puissent continuer de sensibiliser les étudiants sur les différents problèmes environnementaux auxquels fait face notre société.

8.3 Considérant :

- Qu'une grande lacune existe au niveau de l'implication et de la responsabilisation sociale des étudiants et que ce n'est pas à l'intérieur d'enseignements théoriques que nous arriverons à inculquer cette philosophie (comportement) de vie.
- Que nous croyons que pour responsabiliser les étudiants, il faut les sortir des murs de leurs écoles et les emmener dans un milieu extérieur (l'endroit même qui symbolise la problématique à discuter) où ils pourraient en apprendre sur des enseignements pratiques environnementales sur la gestion de l'eau ou encore sur des expériences d'implications environnementales qu'ils pourraient réaliser dans le futur afin de s'impliquer dans la gestion de l'eau.
- Que cette visite d'un site pourrait aussi permettre de visualiser le contexte de la problématique au niveau de la gestion de l'eau et d'approfondir les solutions pratiques à ce problème.

PROPOSITION 23
Que des programmes de participation et d'observation active à l'intérieur même des programmes d'enseignement soient mis sur pied pour des étudiants et des citoyens afin de leur permettre d'apprendre comment se gère le patrimoine-eau au Québec.

Ces programmes devraient entre autres permettre aux étudiants de développer un regard critique et d'évaluer l'efficacité de nos plans de gestion de l'eau sur la qualité de l'environnement.

Par exemple:
- Des visites d'usines d'épuration des eaux usées.
- Des visites de sites polluants (milieu industriel, agricole, etc.)
- Des discussions sur les schémas d'aménagement des rives, littorales et plaines inondables.
- Des groupes de discussions sur les différentes réglementations.
    - Loi sur la qualité de l'eau
    - Normes de sécurité nautique
    - Normes d'émission des produits toxiques

<u>Proposition sur le financement des groupes environnementaux oeuvrant dans le domaine de l'ERE</u>

Considérant :

- Que les groupes environnementaux jouent un rôle primordial au niveau de l'éducation relative à l'environnement, entre autres en ce qui a trait à la gestion de l'eau, et que ces organisations rejoignent un nombre impressionnant de personnes à chaque année.
- Qu'il y a une grande diversité de spécialisation des groupes environnementaux oeuvrant en ERE ce qui leur permet de toucher une très grande proportion de la population et qu'il existe des programmes de sensibilisation visant la conservation et l'amélioration de la qualité de l'eau mis sur pied par ces groupes environnementaux.

Il est recommandé :

PROPOSITION 24
Que les sommes allouées au programme de financement statutaire des groupes nationaux et en éducation relative à l'environnement soient augmentées, afin de permettre une meilleure accessibilité. Ce qui permettrait à une plus grande quantité de groupes de continuer leur travail de sensibilisation et d'éducation auprès de la population.

ANNEXE 1

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET EMPLOYÉS D'ENJEU

Stéphane Martel **Président**	Conseiller en sécurité civile Gouv. du Québec – Sécurité civile
Geneviève Pagé **Vice-présidente (Communications)**	Étudiante – McGill
Lyne Desnoyers **Vice-présidente (Éducation)**	Animatrice-éducatrice
Pascal Robichaud **Trésorier**	Ingénieur de logiciels Enerquin Air inc.
Julie Croteau **Secrétaire**	Étudiante - UQAM Biologie – protection de l'environnement
Pascoal Gomes **Administrateur**	Chargé de projet Réseau québécois des groupes écologistes
Annie Massicotte **Administrateur**	Coordonnatrice – AmiEs de la Terre de Québec
Martial Desrochers **Administrateur**	Directeur du développement - Société de développement environnemental de Rosemont
Louis Simard **Administrateur**	Attaché politique – Bureau du Vice-Premier Ministre
Colette Durocher **Administrateur**	Consultante en gestion – CFG
Stéphane Boutin **Directeur général**	
Ginette Caron **Secrétaire administrative**	

ANNEXE 2 – APPLICATION DU PRINCIPE POLLUEUR-PAYEUR

Pour appliquer le principe du pollueur-payeur de façon adéquate, il faudrait d'abord établir une liste de tarifs qui, pour chaque substance jugée polluante, donnerait un prix par quantité déversée sur une certaine période de temps. Ce prix doit refléter le coût approximatif qui serait nécessaire pour réparer le déversement d'un tel polluant.

Par exemple, si l'on estime qu'il coûte environ 1000$ pour retirer un kilogramme d'une substance polluante A et 500$ pour retirer un kilogramme d'une substance B, une industrie qui rejette annuellement 100 kg de A et 300 kg de B dans une rivière devrait payer des frais annuels de 250 000$ (100 x 1000 + 300 x 500) en guise de pénalité pour la pollution de l'eau. Bien sûr, ces prix devraient être modifiés un peu à la hausse, d'abord pour inciter le plus d'industries possibles à réduire leur pollution à la source et aussi pour financer le système lui-même, compte tenu qu'il nécessite des analyses régulières des rejets industriels.

Une fois cette échelle déterminée, il faut nécessairement un système efficace et représentatif pour déterminer la pollution causée par chaque industrie. Cela devrait être effectué par des gens indépendants de l'entreprise testée et sans prévenir cette dernière non plus (un test surprise, quoi).

Les tests effectués sur les rejets toxiques devraient avoir deux caractéristiques: vérifier de façon fiable la présence du plus grand nombre de substances polluantes possible et être plus que ponctuels, c'est-à-dire retirer assez de données statistiques pour extrapoler la quantité de pollution rejetée au cours d'une année entière (afin de ne pas surévaluer ou sous-évaluer cette quantité).

À partir des données recueillies, on pourrait donc facturer un montant annuel à l'industrie en question. Ce montant servirait à la dépollution de l'eau et à l'inspection des rejets mentionnée précédemment. Une industrie qui ne paie pas ces frais de dépollution devrait être forcée de réduire ses rejets ou éventuellement de fermer.

EAU… J’AI SOIF